

A l'occasion de la Journée Mondiale du Diabète, la Caisse d'Assurance Maladie de l'Oise se mobilise en faveur de la prévention des complications de cette maladie

Le service sophia accompagne 7 688 personnes diabétiques dans l'Oise

De plus en plus répandu, avec une augmentation de la prévalence **estimée à 3,2% par an** entre 2011 et 2013, le diabète touche **près de 2,9 millions d'assurés** sur les 59 millions couverts par le régime général de l'Assurance Maladie¹.

AMELIORER LE SUIVI MEDICAL DES PATIENTS DIABETIQUES : UN ENJEU DE SANTE PUBLIQUE

La Journée Mondiale du Diabète permet de mieux faire connaître le diabète et les moyens d'améliorer la qualité de vie des personnes atteintes. Elle permet aussi de rappeler à toutes les personnes concernées qu'il est essentiel qu'elles restent vigilantes face à cette maladie chronique.

De fait, **des progrès restent à accomplir en matière de surveillance du diabète** : à titre d'exemple, **24 % des personnes diabétiques dans l'Oise** n'ont pas réalisé le dosage d'hémoglobine glyquée recommandé chaque semestre en 2014 - un examen clé dans la surveillance du diabète. Plusieurs facteurs peuvent être à l'origine d'un suivi non optimal : méconnaissance de cette maladie complexe, lassitude, oubli, frustration, déni...

Cette non observance n'est pas sans conséquences. Car **le diabète peut être à l'origine de complications souvent graves** lorsqu'elles atteignent un stade avancé : amputation d'un membre inférieur, insuffisance rénale, maladie cardiovasculaire...

Pourtant, en adoptant des mesures hygiéno-diététiques, en suivant son traitement et en réalisant les examens de dépistage recommandés, il est possible de limiter les risques et de préserver sa qualité de vie.

C'est pourquoi l'Assurance Maladie a mis en place, en 2008, le service sophia afin d'aider les personnes diabétiques à être actrices de leur santé dans la durée. Le service compte à présent **près de 630 000 adhérents, soit environ 30 % des personnes éligibles** (soit 2,2 millions diabétiques).

QUEL EST L'IMPACT DU SERVICE SOPHIA CHEZ LES ADHERENTS ?

Une évaluation médico-économique de sophia a été réalisée entre juin 2014 et juin 2015 ; elle s'est notamment intéressée à la **réalisation des examens de surveillance recommandés** dans le suivi du diabète.

Cette étude confirme les observations des deux évaluations menées précédemment : **le service sophia contribue à une meilleure réalisation des examens recommandés chez les patients diabétiques adhérents** à sophia par rapport aux diabétiques qui ne bénéficient pas du service.

A titre d'exemple, la progression du taux de réalisation d'au moins **2 dosages d'HbA1c dans l'année**, mesuré à 76% en 2012, a été plus rapide chez les adhérents de **+4 points sur 1 an** (jusqu'en 2013) et de **+3,8 points sur 2 ans** (jusqu'à 2014) par rapport aux non adhérents.

Le taux de réalisation annuel du dosage de la **micro-albuminurie**, qui permet de dépister des complications du rein, était particulièrement insuffisant en 2012, à 38%. La progression a été plus rapide chez les adhérents par rapport aux non adhérents, de **+6,6 points sur 1 an** et de **+4,3 points sur 2 ans**.

Le taux de réalisation de l'**examen du fond d'œil** sur les 2 dernières années était de 61% en 2012. Là encore, la progression a été plus rapide chez les adhérents par rapport aux non adhérents, mesurée à **+3,8 points sur 1 an**.

¹ Source Cnamts Sniiram.

LES EVOLUTIONS A VENIR DU SERVICE

Le service sophia doit bénéficier à ceux qui en ont le plus besoin. C'est pourquoi l'Assurance Maladie s'est engagée à donner une priorité plus élevée aux patients diabétiques qui rencontrent le plus de difficultés face à la maladie, afin de faciliter leur prise en charge par le médecin traitant. Ainsi, dès janvier 2016, le service s'attachera à **convaincre en priorité les patients dont le suivi des examens est le plus éloigné des recommandations de prise en charge**. Ces patients seront identifiés par rapport à leur niveau de réalisation de l'examen du fond d'œil et de l'examen de suivi dentaire. **De fait, ces deux examens sont ceux qui sont les moins bien suivis par les populations les plus défavorisées.**

LE SERVICE SOPHIA EN PRATIQUE

Conçu par l'Assurance Maladie, en concertation avec les associations de patients, les représentants des professions de santé, les sociétés savantes, l'Inpes² et la HAS³, **sophia est un service de soutien à distance** (courrier, web et téléphone), et **dans la durée**, adapté aux besoins des personnes atteintes de maladies chroniques.

Le service sophia est **gratuit, sans engagement et sans incidence sur le niveau de remboursement des patients**.

Il intervient **en complément du médecin traitant**, associé au dispositif, ainsi que des autres acteurs existants (réseaux diabète, offre de soins ambulatoires, établissements de santé, centres d'examen de santé, associations de patients).

Les adhérents bénéficient d'un accompagnement téléphonique par des infirmiers-conseillers en santé de l'Assurance Maladie et reçoivent régulièrement des courriers personnalisés et ciblés, en fonction de leurs besoins (dosage HbA1c, bilan rénal, fond d'œil ...).

L'Assurance Maladie leur adresse le journal trimestriel **sophia et vous** (avec des informations pratiques, des témoignages d'adhérents et de professionnels de santé) et **des livrets « Repères » thématiques** (connaissance de la maladie, examens de suivi, alimentation, activité physique...). Le site internet **ameli-sophia.fr** met également à la disposition des adhérents et de leurs proches une information complète sur le diabète, ses traitements, ses complications...

QUI PEUT ADHERER AU SERVICE SOPHIA ET COMMENT ?

Conditions d'éligibilité :

- Etre un adulte atteint d'un diabète de type 1 ou 2 ;
- Etre pris en charge à 100 % par le régime général de l'Assurance Maladie au titre d'une ALD (Affection de Longue Durée) pour le diabète ou une autre maladie ;
- Etre suivi par un médecin traitant ;

Bénéficier d'au moins trois prescriptions par an de médicaments pour traiter son diabète.

Modalités d'inscription :

- En se rendant sur ameli-sophia.fr muni de l'identifiant indiqué dans le courrier d'invitation, ou en s'inscrivant directement via l'espace prévention du compte ameli sur ameli.fr ;
- En renvoyant le bulletin d'inscription adressé par l'Assurance Maladie aux assurés éligibles au service sophia, rempli et signé, à l'aide de l'enveloppe T fournie.
- Au cours d'une consultation chez le médecin traitant qui peut inscrire ses patients sur son Espace Pro.

Pour toute information : Appeler le 0 811 709 709 (Prix d'un appel local depuis un poste fixe, sauf surcoût imposé par certains opérateurs). Disponible du lundi au vendredi de 09h00 à 19h00 et le samedi de 9h00 à 13h00.

Contact Presse : Lisiane Litoux
Service Prévention CPAM Oise : 03 44 10 12 67

² Institut national de prévention et d'éducation à la santé.

³ Haute Autorité de santé.